



Consignes : 1) Le téléphone portable n'est pas autorisé
2) Le candidat doit traiter un des trois sujets d'histoire de la première partie et répondre à toutes les questions de la deuxième partie
Coefficients : (SVT) : 1 (SES) : 1 (SPM) : 1 (LET/LA/ARTS) : 3 **Durée de l'épreuve : 4 heures**

PREMIÈRE PARTIE (60%)

Histoire

Document 1

Adresse du Général Levelt

Peuple Haïtien

L'Armée d'Haïti, une fois encore, se trouve à une croisée des chemins. De la voie qu'elle choisira dépendra le bonheur ou le malheur de tout un peuple. La brusque décision du Son Excellence le Président Paul Magloire de se retirer du pouvoir parce que, selon Elle, son mandat est conditionné par le Décret de la Junte de Gouvernement en date du 4 Août 1950 qui en fixe le terme au 6 Décembre 1956, plutôt que par les dispositions transitoires de la Constitution de 1950 qui le porte au 15 Mai 1957, a saisi automatiquement les Hauts Fonctionnaires prévus par l'article 81 de la Constitution pour exercer provisoirement les attributions du Pouvoir Exécutif jusqu'aux prochaines élections.

Au cours d'une entrevue qui eut lieu au Palais National ce matin vers les 9 heures, entre les Membres du Pouvoir Exécutif, le Président, le Vice-président et le plus ancien juge du Tribunal de Cassation et le Haut État-major de l'Armée d'Haïti, réunis par le chef de l'État qui avait tenu à leur faire part de sa décision irrévocable, le président du Tribunal de cassation a formellement demandé au Chef d'État-major si l'Armée garantissait dans les conjonctures actuelles l'ordre et la sécurité publique tout en restant dans le cadre de la Constitution et des lois. Celui-ci, pénétré de ses responsabilités envers le peuple haïtien tout entier et se faisant l'interprète du haut État-major et de l'Armée toute entière, a fait un exposé minutieux et sincère de la situation, exposé duquel il ressort que ce Haut Fonctionnaire ne pourrait pas, vu la gravité exceptionnelle du moment, diriger les destinées du pays sans recourir à des mesures extralégales que seul un gouvernement fort est habile à prendre dans l'intérêt supérieur de la Nation.

Devant cet état de choses, le Président du Tribunal de Cassation, d'accord avec le Vice-président et le plus ancien juge, ont (sic) préféré s'en remettre au patriotisme et à la clairvoyance de l'Armée, détentrice de la force publique, pour dénouer la crise et envisager les mesures de sauvetage nécessaires...

*Dr Rony Gilot
Au gré de la mémoire
François Duvalier, le mal aimé p. 39*

Document 2

La campagne pour la réélection n'en continua pas moins. Ceux qui étaient dans l'intimité de M. Vincent affirmaient qu'il tenait plus que jamais à garder le pouvoir. Aussi, tous les candidats à la députation pour 1940 déclarèrent-ils, dans leurs manifestations électorales, qu'ils réclamaient du peuple le « mandat impératif » de réélire M. Sténio Vincent – la volonté populaire étant la loi suprême supérieure à toute prescription constitutionnelle.

Quand les Chambres se réunirent en 1941, elles votèrent, respectivement les 10 et 13 mars, une Résolution commune qui décidait « qu'il y a lieu de prolonger de cinq ans la durée du second mandat dont est investi le Président de la République, le citoyen Sténio Vincent, à compter du 15 mai 1941 ». Elles demandèrent au Chef de l'Etat de soumettre cette Résolution à la ratification populaire. Mais Vincent répondit que le référendum était déjà fait en sa faveur puisque le peuple avait exprimé sa volonté « au moyen de ses bulletins de vote à l'occasion des dernières élections législatives » Néanmoins, il refusa le mandat dont on voulait l'investir une troisième fois et, dans son message du 12 avril 1941 à l'Assemblée nationale, il laissa à celle-ci « toute latitude de

choisir le citoyen qui répondait aussi bien aux nécessités nationales et internationales du moment qu'à la continuité de la politique d'action économique et sociale du Gouvernement de 1930 ». Ce citoyen, il avait lui-même désigné aux suffrages des mandataires du peuple en le faisant venir de Washington pour le nommer sénateur de la République : c'était M. Elie Lescot, qui avait successivement occupé, sous l'Administration de M. Vincent, les fonctions de juge d'instruction, de commissaire du gouvernement.

Dantès Bellegarde Histoire du peuple haïtien (1492-1952) Les Editions Fardin, Haïti 2014, p. 305.

Document 3

Hitler avait tout misé sur la surprise que lui assurait l'initiative, la rapidité des opérations permettant de battre séparément des adversaires dispersés et lents à se mettre en mouvement. Les premiers chocs illustrèrent avec éclat les mérites de cette conception.

L'écrasement, en septembre 1939, de la Pologne privée de tout appui russe ne soulevait guère de difficultés. Mais il révélait ou mettait en relief l'impuissance de la France et de l'Angleterre, incapables de porter le moindre secours à l'allié pour qui elles étaient entrées en guerre. Et les répercussions – politique chez les neutres d'Europe, psychologiques chez les belligérants – ne pouvaient manquer d'être graves.

L'épisode suivant est beaucoup plus complexe. Une des conditions posées par l'U.R.S.S., tant aux Alliés qu'à l'Allemagne, lors des négociations de l'été 1939, était le contrôle des pays baltes, de façon à préserver la liberté et la sécurité des accès à Leningrad : politique traditionnelle depuis Pierre le Grand. Elle se heurte aux réticences des Alliés, mais l'Allemagne ne fit pas de difficultés sur ce point. L'Esthonie, la Lettonie, la Lituanie se soumirent, et l'URSS attaqua à la fin de novembre 1939 la Finlande récalcitrante, qui opposa une résistance inattendue. France et Angleterre méditèrent d'aller au secours de la Finlande, et du même coup eurent leur attention attirée par les pays scandinaves. Il s'agissait, pour eux, de priver l'Allemagne du fer suédois jugé indispensable à son industrie de guerre ; mais aussi pour l'Angleterre, de mieux fermer l'issue de la mer du Nord et peut être de menacer la navigation allemande en Baltique. De son côté, l'Allemagne tenait à préserver la Baltique et la possibilité pour ses navires de débouché de la mer du Nord. C'était en somme, sous la forme d'une course à l'occupation de la Norvège, une véritable bataille de blocus qui s'engageait – de façon assez paradoxale, car les accords commerciaux germano-russes et la « non-belligérance » de l'Italie ôtaient de toute manière au blocus maritime britannique l'essentiel de son efficacité. Une fois de plus l'Allemagne devança ses adversaires, et grâce à la rapidité de ses mouvements terrestres, et à son aviation, elle tint en échec la suprématie navale britannique (avril - juin 1940) et mit la main sur la Norvège et le Danemark

Source : Jacques Néré, Précis d'histoire contemporaine, p 577

Sujet I

Composition

Appréciez le rôle des forces armées d'Haïti (FADH) dans la vie politique haïtienne, de 1950 à 1957.

Sujet II

Composition

Analysez le contexte sociopolitique national dans lequel Elie Lescot est devenu président d'Haïti.

Sujet III

La guerre de 1939 – 1945 mérite-elle pleinement l'épithète de mondiale ?

DEUXIÈME PARTIE (40%)

GÉOGRAPHIE

Document 1

L'Union européenne est le deuxième producteur agricole après les États-Unis : c'est le premier producteur de vin (60% de la production mondiale), un grand producteur de viande et de lait, de blé, de maïs et de sucre. Largement autosuffisante pour presque tous les produits, l'Union européenne concurrence les États-Unis sur les marchés mondiaux (c'est le deuxième exportateur mondial). Enfin, elle est au centre d'un puissant complexe agro-industriel.

La puissance agricole est le fruit de la modernisation rapide de l'agriculture depuis trente ans. Les exploitations se sont concentrées, mécanisées, et de plus en plus d'engrais chimiques et de pesticides ont été utilisés. L'irrigation et les cultures sous serre se sont développées.

Histoire / Géographie 3^e – Sous la direction de Martin Ivernel Hatier page 266

Document 2

Le FMI et la banque mondiale favorisent la mondialisation en conditionnant leurs interventions financières à la mise en œuvre de politiques libérales : ouverture à l'extérieur, privatisations, réduction des budgets sociaux et des subventions aux produits de première nécessité. Ces politiques ont souvent pour effet d'aggraver les conditions de vie des populations locales.

L'OMC œuvre à la libération des échanges grâce à un arsenal de règles contraignantes et de sanctions. La mise en contact brutale de territoires aux niveaux de compétitivité très différents s'avère très coûteuse pour les pays les plus faibles.

La régulation de la mondialisation est donc limitée. Les agences de l'ONU comme le PNUD, la CNUCED, l'OIT, plus sensibles aux exigences de développement des pays du Sud et aux intérêts des salariés, disposent de peu de moyens et de pouvoirs réels.

Jacqueline Jalta – Jean François Joly et Roger Reineri – l'Espace mondial – Géographie 1^{er} S – Magnard – page 32

Questions

- 1- Présentez le document 2
- 2- En quoi le FMI et la Banque Mondiale favorisent-ils la mondialisation ? (voir doc. 2)
- 3- Qu'est-ce que la mondialisation ? (voir doc. 2)
- 4- Comment peut-on expliquer la puissance agricole de l'Union européenne ? (voir doc. 1)
- 5- Analysez les caractéristiques de la production agricole des USA et de l'UE considérés dans ce secteur comme les deux plus grands producteurs du monde. (voir doc. 1)